

Pour plus d'informations, contactez :

Au Cap-Vert : Maria das Dores Gomes
Présidente, Associação Cabo Verdiana de Mulheres Juristas
(Association des femmes juristes du Cap-Vert)
Juge en chef, Tribunal de Praia
Tél : +238 976 0007

Au Bénin : Francis Dako
Coordinateur régional pour l'Afrique, Coalition pour la CPI
Tél : +229 21 32 28 06
dako@coalitionfortheicc.org

À New York : Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux, Coalition pour la CPI
Tél : (+) 1 646 465 8540
suhr@coalitionfortheicc.org

DISTRIBUTION IMMÉDIATE

12 octobre 2011

Le Cap-Vert rejoint la Cour pénale internationale en tant que 119^e État partie
La Coalition mondiale se félicite de la ratification du Statut de Rome, estimée comme une étape cruciale dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves commis en Afrique

Cotonou, Bénin/New York, États-Unis - La Coalition pour la Cour pénale internationale a salué aujourd'hui la ratification par le Cap-Vert du Statut de Rome - le traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI) - devenant ainsi le 119^e État partie au traité de la Cour. Cette ratification représente une étape cruciale dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves commis en Afrique. Pour la Coalition, en reconnaissant la compétence de la CPI – la première cour mondiale et permanente capable de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide – le Cap-Vert a fait un engagement historique envers la justice internationale et l'état de droit.

« Nous saluons le gouvernement et le peuple cap-verdien pour cette avancée historique, qui souligne l'engagement de l'Afrique envers la justice », a déclaré Francis Dako, coordinateur régional de la Coalition pour la CPI pour l'Afrique. La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau de la société civile de plus de 2.500 ONG présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un

meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

« Cela fait plus d'un an que le dernier pays africain – les Seychelles – a rejoint la Cour. Nous espérons donc que cette ratification encouragera d'autres pays d'Afrique à faire de même en prenant des mesures décisives rentrant dans le cadre de la lutte contre l'impunité », a ajouté M. Dako. « La Coalition appelle désormais le gouvernement du Cap-Vert à honorer son engagement en facilitant au plus vite le processus de mise en œuvre des dispositions du Statut de Rome dans la législation nationale. »

Le 10 octobre 2011, le Cap-Vert a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome au siège des Nations Unies, l'étape finale du processus de ratification et le point culminant des nombreuses années de plaidoyer et d'assistance. Au cours des cinq dernières années, la Coalition a entrepris un certain nombre de missions de plaidoyer au Cap-Vert en rencontrant des représentants gouvernementaux afin de les encourager à réaliser des avancées en termes de ratification. En coopération avec les partenaires nationaux, la Coalition s'est entretenue avec le gouvernement et le parlement du Cap-Vert, en répondant à leurs préoccupations et leurs appréhensions relatifs au Statut de Rome. Cela a donné lieu à des amendements constitutionnels permettant ainsi la ratification du Statut par le Cap-Vert.

En outre, en novembre 2010, le Cap-Vert était le pays cible de la Campagne de ratification universelle (CRU), une campagne mensuelle créée pour encourager les pays à rejoindre le système du Statut de Rome. Dans une lettre datée du 2 novembre 2010 au président cap-verdien S.E. Pedro de Verona Rodrigues Pires, la Coalition a exhorté le gouvernement du Cap-Vert à faire de la question de la ratification du Statut de Rome une priorité.

« Nous saluons chaleureusement le gouvernement pour cette initiative positive ayant permis la ratification du Statut de Rome. Cela nous rappelle également jusqu'où notre pays est arrivé au cours de ces dernière années, et de la manière dont nous pouvons continuer de renforcer la justice pour nous même et pour le monde entier », a déclaré Maria Gomes, présidente de l'Association des femmes juristes au Cap-Vert et point focal de la Coalition du Cap-Vert pour la CPI. « Nous appelons le gouvernement du Cap-Vert à continuer les grandes avancées en termes de justice récemment entreprises et à mettre en œuvre les dispositions du Statut de Rome dans la législation nationale afin que notre système judiciaire puisse avoir compétence sur ces crimes qui choquent la conscience humaine », a ajouté Mme Gomes.

119 États ont désormais rejoint la CPI – dont 5 en 2011 – démontrant ainsi la montée croissante du mouvement mondial de lutte contre l'impunité par le biais du système du Statut de Rome. En tant qu'État partie, le Cap-Vert sera en mesure de participer activement à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prennent d'importantes décisions en rapport avec l'administration de la Cour, y compris l'élection des juges et des procureurs.

La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 118 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République de Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), la Libye, l'Ouganda, et le Kenya. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins 9 situations sur 4 continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en Corée du Sud, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, visitez www.coalitionfortheicc.org

###